



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Skopje 2023

MC.DEC/2/23/Corr.1¹
1 December 2023

FRENCH
Original : ENGLISH

Deuxième jour de la trentième réunion
CM(30), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 2/23
PRÉSIDENCE DE L'OSCE EN 2024

Le Conseil ministériel,

Se félicitant que Malte soit disposée à assumer la présidence de l'OSCE en 2024,

Décide que Malte exercera la présidence de l'Organisation en 2024.

1 Comporte des corrections apportées à la traduction des pièces jointes 1 et 5.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation maltaise :

« Monsieur le Président,
Distingués collègues,

Je voudrais commencer par vous remercier, vous Bujar, et les distingués représentants des États participants, d'avoir placé votre confiance en Malte pour assumer la Présidence en 2024.

Dans des circonstances sans aucun précédent, Malte a accédé à votre requête. Nous avons accepté d'assumer ce rôle vital car nous continuons de croire fermement en cette OSCE, en sa pertinence et au principe du consensus qui est sa raison d'être depuis sa création en 1975. Et ce principe reste le fondement sur lequel reposent nos entreprises communes et nos responsabilités partagées.

Nous sommes heureux que l'OSCE, en tant que communauté, ait pu parvenir à un consensus, même s'il est intervenu tardivement. C'est la démonstration de notre ambition collective de sauver notre Organisation et de la mettre sur la voie qui lui permettra de se développer à nouveau pour le bien-être de tous.

Monsieur le Président,

Nous sommes des plus reconnaissants à l'Estonie de sa candidature. À l'instar de l'Union européenne, Malte a soutenu fermement la candidature de l'Estonie. Ce pays respecte les engagements de l'OSCE et remplit tous les critères nécessaires pour exercer la Présidence de l'Organisation. Nous regrettons que la candidature de l'Estonie n'ait pas recueilli le consensus nécessaire. Pour nous, l'Estonie reste un partenaire solide, pertinent et fiable.

Monsieur le Président,

Malte assume son rôle de Présidence en 2024 avec une détermination absolue.

Depuis notre indépendance il y a 60 ans, en 1964, la politique étrangère de Malte a toujours reposé sur un système de convictions inébranlables en s'attachant à respecter les

1 Comporte une correction apportée à la traduction.

obligations et principes internationaux. Géographiquement positionnée au cœur de la Méditerranée, Malte s'est depuis toujours donnée pour mission de bâtir des passerelles, de faciliter les contacts et de favoriser la coopération.

C'est un moment historique pour mon pays, alors que nous nous apprêtons à présider cette auguste organisation pour la toute première fois. Nous sommes honorés mais aussi humbles devant les responsabilités et les fonctions qui nous attendent.

Pour nous acquitter de notre rôle, nous dépendons de l'étroite coopération et du soutien de tous les États participants afin d'exécuter le mandat de l'OSCE et de revenir à nos valeurs partagées dans le plein respect de nos principes et engagements convenus.

Comme l'exprime si bien la devise de votre Présidence – "Ce qui compte, c'est les gens" – il est primordial d'œuvrer à améliorer, intensifier et consolider nos relations afin de surmonter la méfiance pour le bien de tous et de rétablir la confiance.

Merci. »

MC.DEC/2/23/Corr.1
1 December 2023
Attachment 2

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« À propos de l'adoption de la décision sur la présidence de l'OSCE en 2024, les États-Unis tiennent à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Les États-Unis se félicitent de la nomination de Malte à la présidence en 2024. Nous remercions ce pays d'avoir accepté d'assumer la présidence de l'OSCE en ces temps difficiles. Nous sommes convaincus que Malte exercera une présidence fondée sur des principes et veillera à maintenir l'efficacité de l'OSCE au cours de l'année à venir.

Nous nous félicitons également que l'Estonie ait exprimé sa volonté de diriger l'Organisation et envisageons avec intérêt la possibilité d'une future présidence.

Nous notons que cette décision a été prise à la toute dernière minute, ce qui ne devrait pas être le cas. Nous tenons à rappeler à une délégation qu'elle s'est engagée à nommer une présidence "en règle générale deux ans avant le début de son mandat".

Nous nous réjouissons à la perspective de soutenir Malte de toutes les manières possibles lorsqu'elle assumera la présidence.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision et au journal de la réunion. »

MC.DEC/2/23/Corr.1
1 December 2023
Attachment 3

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Royaume-Uni :

« Merci, Monsieur le Président,

À propos de l'approbation de la décision du Conseil ministériel sur la Présidence de l'OSCE en 2024, le Royaume-Uni souhaite faire la déclaration interprétative suivante au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Le Royaume-Uni se félicite de la nomination de Malte et lui souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement des tâches liées à sa présidence en 2024. Nous nous félicitons en particulier que Malte ait accepté de répondre à la demande de ses États participants partenaires de prendre cet engagement important à un stade aussi tardif. Nous lui apportons tout le soutien du Royaume-Uni pour se préparer à la présidence et exercer cette fonction. Nous encourageons les autres pays à faire de même.

Le Royaume-Uni remercie la présidence actuelle, exercée par la Macédoine du Nord, pour les efforts sincères qu'elle a déployés au cours de l'année écoulée pour tenter de trouver une solution à cette question.

Nous avons fermement soutenu la candidature de l'Estonie. Le Royaume-Uni note avec regret que deux États participants n'ont pas pu se rallier au consensus sur cette candidature. L'Estonie aurait été une présidence compétente et fondée sur des principes ; elle pourrait encore l'être à l'avenir.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et incluse dans le journal de ce jour. »

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation norvégienne (également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Moldavie, de Monaco, du Royaume-Uni, de la Suisse et de l'Ukraine) :

« Je m'exprime au nom des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Géorgie, Islande, Lichtenstein, Moldavie, Monaco, Royaume-Uni, Suisse, Ukraine, et de mon propre pays, la Norvège, à propos de la décision relative à la Présidence de l'OSCE en 2024. À cet égard, nous souhaitons faire la déclaration ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE :

Nos délégations approuvent cette décision et remercient la présidence de la Macédoine du Nord pour le rôle prépondérant qu'elle a joué dans la recherche d'un consensus sur des questions essentielles, renforçant ainsi l'efficacité de l'OSCE.

Nous remercions vivement Malte d'avoir consenti à préserver l'intégrité fonctionnelle de l'OSCE en acceptant d'assumer la présidence en 2024. Ce geste démontre la détermination et la capacité de ce pays, et nous nous engageons à lui apporter tout notre soutien dans ses efforts. Nous approuvons pleinement la nomination de Malte à la présidence de l'OSCE en 2024 et nous nous réjouissons à la perspective d'établir des relations fructueuses et de coopération au cours de son mandat.

Nous regrettons vivement que la Russie et la Biélorussie aient fait obstacle à la candidature de l'Estonie à la présidence de l'OSCE en 2024. Nous pensons que l'Estonie aurait assumé une présidence de l'OSCE fiable et fondée sur des principes. Nous nous félicitons qu'elle ait exprimé sa volonté de diriger l'Organisation.

Le principe du consensus fait partie de l'ADN de l'OSCE et constitue le fondement des décisions prises en collaboration. Dans notre quête d'une prise de décision concertée, nous devons rester vigilants face à l'utilisation abusive du principe de consensus à des fins unilatérales, ce qui érode le fondement même de notre confiance mutuelle et de notre coopération ».

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

La délégation de l'Espagne, représentant le pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole à la représentante de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

« À propos de l'adoption de la décision sur la Présidence de l'OSCE en 2024, l'Union européenne souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE :

L'Union européenne s'est associée au consensus sur l'adoption de cette décision et adresse ses remerciements à la Présidence de la Macédoine du Nord pour les efforts dévoués qu'elle a déployés en vue de favoriser le consensus sur des questions urgentes concernant l'efficacité de l'OSCE.

Nous remercions Malte d'avoir accepté de se proposer à la dernière minute pour préserver la fonctionnalité de l'Organisation et assumer les responsabilités de la Présidence de l'OSCE en 2024. Nous nous félicitons que Malte se soit engagée à défendre les valeurs et les principes de l'Organisation. À cet égard, l'Union européenne apporte son soutien sans réserve à la candidature de Malte à la présidence de l'OSCE en 2024 et se réjouit à la perspective de coopérer de manière étroite et constructive au cours de son mandat.

Nous sommes une nouvelle fois profondément déçus de constater que ce sont les deux mêmes États participants, à savoir la Russie et son complice dans sa guerre d'agression permanente contre l'Ukraine, la Biélorussie, qui ont bloqué la candidature de l'Estonie à la présidence de l'OSCE en 2024. L'Union européenne n'a jamais cessé de soutenir la candidature de l'Estonie et est convaincue que ce pays assurerait une présidence fiable et fondée sur des principes.

Nous réaffirmons que tous les États participants ont la responsabilité de faciliter et de ne pas entraver les décisions nécessaires à l'efficacité de l'OSCE en utilisant la règle du consensus comme une arme.

1 Comporte des corrections apportées à la traduction.

La Macédoine du Nord², le Monténégro², l'Albanie², l'Ukraine, la République de Moldavie et la Bosnie-Herzégovine², pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel, ainsi que l'Andorre, souscrivent à cette déclaration. »

2 La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

MC.DEC/2/23/Corr.1
1 December 2023
Attachment 6

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation arménienne :

« Monsieur le Président,

La délégation de la République d'Arménie souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE à propos de l'adoption de la décision du Conseil ministériel sur la Présidence de l'OSCE en 2024.

Nous tenons à remercier Malte d'avoir exprimé sa volonté d'assumer la direction de cette Organisation en cette période difficile. Nous reconnaissons qu'il n'a pas été facile de prendre cette décision dans les circonstances actuelles. La volonté de Malte de fournir ses capacités de direction et son assistance précieuses pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve l'OSCE est très appréciée et pleinement appuyée par l'Arménie.

Nous sommes prêts à nous engager de manière constructive et à soutenir Malte dans l'accomplissement de son mandat en 2024.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision adoptée et qu'elle figure dans le journal de la réunion.

Je vous remercie. »